

BULLETIN D'ENGAGEMENT ANNUEL 2010

PILOTE

DENOMINATION DU TEAM _____ N° DE LICENCE _____

DEMANDE D'ENGAGEMENT EN CATEGORIE

- 125 CC 1000 CC SUPERBIKE
- 125 CC CADETS
(réservé aux pilotes titulaires d'une licence NCJ nés après le 01/01/1994 et ayant 13 ans révolus le jour de l'épreuve) SIDE-CAR
- 600cc SUPERSPORT SIDE-CAR F2
- TROPHEE PIRELLI 600 CC
(réservé aux pilotes nés après le 01/01/1990 et ayant 15 ans révolu le jour de l'épreuve, pour le classement Junior) ouvert aux pilotes nés entre le 01/01/1985 et le 31 décembre 1989, ainsi qu'aux féminines sans critères d'âges, sous réserve du respect de l'article 1 du Championnat de France Superbike.)

TOUS LES PILOTES AINSI QUE LES PASSAGERS SIDE-CARS (TITULAIRES D'UNE LICENCE PILOTE) DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION DU C.A.S.M.

Afin de faciliter les demandes d'engagement, le CASM sera exigible le 28 février 2010 au plus tard.

PILOTE

NOM : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : Ville : _____ Tél. fixe : _____

Tél. port. : _____ e mail : _____ N° et Type de licence : _____

Moto-Club : _____ N° CASM _____

PASSAGER SIDE-CAR

NOM : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

N° et TYPE DE LICENCE : _____ N° CASM(*) _____

Moto-Club : _____

MACHINE

Marque : _____ Type : _____

RÉSULTATS 2009

Catégorie : _____ Classement Final : _____

(*) Seulement si le passager est titulaire d'une licence NCA

Les vérifications préliminaires sont des vérifications de sécurité, la conformité de la machine avec les règles techniques reste sous la responsabilité du pilote.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Je soussigné m'engage à respecter le Règlement Général du CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE, ainsi que le Règlement Particulier de l'épreuve et le cahier des charges team / pilotes et à me conformer aux prescriptions du Code sportif National de la FFM et des règles techniques et de sécurité.

DATE : _____ SIGNATURE : _____

SUITE AU VERSO

DEMANDE Á RETOURNER ACCOMPAGNÉE OBLIGATOIREMENT DE LA DEMANDE D'ENGAGEMENT TEAM ELLE DOIT ÊTRE PARVENUE Á LA FFM AVANT LE 4 JANVIER 2010, FAUTE DE QUOI VOUS NE POURRIEZ PRÉTENDRE Á AUCUN CRITÈRE DE PRIORITÉ D'ENGAGEMENT.

TOUTES LES DEMANDES D'ENGAGEMENT DEVRONT ÊTRE ADRESSÉES Á LA DIRECTION DES SPORTS DE LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME ACCOMPAGNÉES DES CHÈQUES D'ENGAGEMENTS LIBELLÉS Á L'ORDRE DE LA F.F.M. AUPRÈS DE :

Fédération Française de Motocyclisme
Direction Des Sports
Madame Dominique SAVART
74 Ave Parmentier 75011 Paris
Tél. 01.49.23.77.07 - Fax 01.49.23.77.23

UN BULLETIN NON ACCOMPAGNÉ DES DROITS D'ENGAGEMENT, DU PALMARES ET DU CAHIER DES CHARGES TEAM / PILOTES SIGNÉ NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

COORDONNEES DES CLUBS ORGANISATEURS

3 et 4 avril – LEDENON

MC LEDENON

Circuit de Ledenon, 30210 LEDENON. Tél. 04.66.37.11.37

24-25 avril – NOGARO

ASM ARMAGNAC BIGORRE

Circuit Paul Armagnac, B.P. 24, 32110 NOGARO. Tél. 05.62.09.02.49

15-16 mai – LE VIGEANT

VAL DE VIENNE MOTO

Monsieur Philippe NAULT, 20 Rue de l'Église, 86460 AVAILLES-LIMOUSINE. Tél. 05.49.48.50.64

12-13 juin – LEDENON

MC LEDENON

Circuit de Ledenon, 30210 LEDENON. Tél. 04.66.37.11.37

17-18 juillet – NEVERS MAGNY-COURS

MC NEVERS ET NIEVRE

Monsieur Régis MOREAU, 19, rue de l'Orangerie, 58000 SAINT-ELOI. Tél. 03.86.37.17.43

04-05 septembre – LE MANS

ASM DES 24 HEURES ACO

Circuit des 24 Heures, 72040 LE MANS CEDEX. Tél. 02.43.40.24.24

25-26 juin – ALBI

MCC ALBI

Circuit d'Albi, 81990 LE SEQUESTRE. Tél. 05.63.43.23.00

Attention :

L'utilisation d'une caméra embarquée est soumise à l'autorisation de la Fédération Française de Motocyclisme et du Moto-Club organisateur, la demande devra être faite auprès du service communication 10 jours au minimum avant l'épreuve, et à la validation de son installation par les Commissaires Techniques.

UN BULLETIN NON ACCOMPAGNÉ DES DROITS D'ENGAGEMENT, DU PALMARES ET DU CAHIER DES CHARGES TEAM / PILOTE SIGNÉ NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.